

Burundi/Sénatoriales : le parti présidentiel remporte 34 sièges sur 36

@rib News, 21/07/2020 - Source Agence Anadolu - Chaque province est représentée par 2 sénateurs issus de deux ethnies différentes (Hutu/Tutsi). Le Conseil national de défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie Cnodd-Fdd, au pouvoir a remporté 34 des 36 sièges au Sénat, suite aux élections sénatoriales tenues lundi au Burundi.

L'information a été relayée, mardi matin, par la radio nationale, RTNB, selon les données rendues publiques par les présidents des Commissions électorales provinciales indépendantes. « Le CNDD-FDD a remporté 34 sur 36 en jeu à l'échelle nationale, soit 94.44% ; les deux autres sièges reviennent aux partis CNL (Conseil national pour la liberté) et Uprona (Union pour le progrès national) », a rapporté la radio publique. Chaque province est représentée par 2 sénateurs issus de deux ethnies différentes (Hutu/Tutsi). Les nouveaux sénateurs burundais ont été élus par quelque 3.453 conseillers communaux élus le 20 mai dernier. Les élections ont été organisées au chef-lieu de chacune des 18 provinces que compte le pays. D'après la Constitution du 18 juin 2018, les nouveaux sénateurs et les députés sont élus pour un mandat de 5 ans (2020-2025) alors que le Chef de l'Etat est élu pour un mandat de 7 ans. Selon le nouveau Code électoral, le Sénat est composé de 39 membres dont 36 élus et 3 représentants de la communauté des Batwa (l'ethnie ultra-minoritaire) cooptés par la Ceni. Les femmes y sont représentées à moins 30%. Les résultats du scrutin étaient déjà prévisibles, dans la mesure où le parti CNDD-FDD au pouvoir a déjà remporté le triple scrutin du 20 mai dernier (élection présidentielle, élections législatives et communales). La seule surprise a été la défaite de Pascal Nyabenda, militant du parti au pouvoir et président de l'Assemblée nationale en fin de mandat. Il a été battu dans son district de Bubanza (ouest de Bujumbura) par un militant de l'opposition (CNL). Entamé le 20 mai dernier, le processus électoral va se clôturer par des élections des Conseils et des chefs de collines ou des quartiers, fixées au 24 août.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});